

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCES DU 26 JANVIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Joëlle BOUTTET et Stéphane PÉQUIN, excusés.

Les conseillers municipaux acceptent, à l'unanimité, d'ajouter le point à l'ordre du jour suivant : prix du m² de terrain inclus dans un plan d'alignement.

☞ **VOTE DES SUBVENTIONS 2016**

Vote les subventions accordées aux différentes associations pour l'exercice 2016 :

Amicale de Givraines : 440 €, CAT les cèdres de Pithiviers : 25 €,
SPA refuge de Chilleurs-aux-Bois : selon la demande (0.31 €/habitant en 2015).

☞ **RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE DE GIVRAINES**

Après avoir pris connaissance de la proposition du règlement intérieur du cimetière proposé par un groupe de travail et après divers échanges, le conseil adopte, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur du cimetière.

☞ **EMPRUNT 1 AN POUR LE FINANCEMENT DE LA TVA DES INVESTISSEMENTS 2015**

Le maire informe le conseil que la commune aura peut-être besoin de trésorerie pour avancer la TVA liée aux travaux 2015 dont le remboursement interviendra au plus tôt en 2017.

Pour cela, la commune devrait contracter un emprunt court de 20 000 € qui se gère comme une ouverture de crédit (déblocage des fonds en cas de besoin). Après avoir délibéré, le conseil accepte la proposition du Crédit Agricole pour un montant de 20 000 € avec un taux fixe de 0,96% et autorise le maire à signer la passation de cet emprunt.

☞ **MISE EN PLACE DU TITRE PAYABLE PAR INTERNET POUR LA FACTURE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT**

Le maire informe que la trésorerie propose la mise en place du paiement en ligne pour les factures émises par les collectivités.

Après avoir entendu le maire, le conseil décide de mettre en place pour les prochaines factures d'eau et d'assainissement le paiement en ligne par l'intermédiaire du site de paiement de la DGFIP. Le conseil autorise le maire à signer la convention nécessaire pour la mise en place de ce mode de paiement.

Le coût pour la commune de Givraines est de 0.25 % du montant + 0.05 € par opération.

☞ **PRIX DU M² DE TERRAIN ACHETÉ PAR LA COMMUNE LORS DE LA VENTE D'UN TERRAIN INCLUS DANS UN PLAN D'ALIGNEMENT**

Le maire rappelle qu'une délibération en date du 28/05/2015 fixe à 5 € / m² le prix d'achat par la commune lors de la vente d'un terrain inclus dans un plan d'alignement. Le maire propose de modifier cette délibération permettant aux propriétaires de proposer moins que les 5 €. Le conseil accepte, à l'unanimité, la proposition suivante : « de fixer, à compter de ce jour, le prix d'acquisition des terrains inclus dans les plans d'alignement **au maximum** à 5 € le m².

QUESTIONS DIVERSES

☞ **CONSULTATION POUR RÉALISER LE SIG (SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE) DU PLU**

Le maire informe le Conseil que la loi par ordonnance du 19 décembre 2013 a fixé aux collectivités l'obligation de numériser et de mettre en ligne sur le Géo portail de l'Urbanisme (GPU) les documents d'urbanisme. Il est nécessaire de numériser le PLU. La DDT a communiqué une liste de prestataires à consulter pour réaliser cette prestation. Le conseil autorise le maire à choisir le cabinet le mieux disant et de solliciter la subvention maximale auprès de l'État.

☞ **SUITES DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 16 JANVIER 2016**

L'intervention de Mmes Fernandez et Elouagani du SITOMAP lors de la réunion publique a été très instructive pour les participants. Quelques points méritent une attention particulière pour tous avec des obligations et des recommandations dont :

- ♻ En cas de doute, toujours mettre dans la poubelle ordures ménagères,
- ♻ Les déchets ménagers doivent être mis dans des sacs plastiques et non en vrac dans votre poubelle par respect et pour la sécurité les éboueurs.
- ♻ La collecte du verre comprend les bouteilles, pots, bocaux. Le verre ne doit pas être déposé dans la poubelle à couvercle jaune, de plus, il est important de ne pas laisser de déchets (couverts, cartons ou autres) au pied des containers afin de respecter la propreté des lieux et la sécurité des usagers.
 - **Surtout pas** : de porcelaine, faïence, grès, carrelage, terre, pierres, graviers, ciment, bois, métaux...
 - **Ni de verre spéciaux** : verres armés, pare-brise, écrans de télévision, ampoules d'éclairage, lampes, cristal, vaisselle en verre, verre culinaire, verre opaline, miroir et verre non transparent et coloré, vitrocéramique...



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ **FERMETURE MAIRIE VACANCES DE FÉVRIER**

La mairie sera fermée la semaine du 15 février au 20 février 2016.
En cas d'urgence appeler le 06 14 22 50 91 ou contacter l'adjoint.

☺ **Amicale de Givraines**

Le conseil municipal remercie les bénévoles de l'Amicale de Givraines pour la mise en place des décorations de Noël mais aussi le temps qu'ils consacrent à l'animation du village.

☺ **INSCRIPTIONS RECENSEMENT MILITAIRE DES JEUNES DE 16 ANS (NÉS EN 2000)**

Merci de vous inscrire en mairie avant le 31 mars 2016. Vous munir du livret de famille.

☺ **Après-midi Jeux**

L'animation d'hiver après-midi jeux aura lieu le **mardi 16 février** à partir de 14h30. Un goûter sera offert lors de cette animation.
Une invitation individuelle est distribuée avec ce compte rendu.
En cas d'inscriptions insuffisantes, l'animation sera annulée.

☺ **SPECTACLE « LES PIRATES DE L'AIR »**

Il reste des places ... (A venir chercher à la mairie)

ATTENTION : La vente des billets s'arrêtera dès que toutes les places prévues seront vendues.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté Jacky DELAFOY et Stéphane PÉQUIN, excusés.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA SALLE COMMUNALE

Ayant eu connaissance du règlement intérieur de la salle communale, les conseillers municipaux échangent sur différents points à compléter ou modifier. Après la synthèse faite entre les élus, le conseil décide d'approuver le nouveau règlement intérieur de la salle communale de Givraines.

EXAMEN DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT)

❖ **Budget principal commune**

Section fonctionnement

Résultat de clôture 90 470,04€ soit 296 184,50 € en recettes et 250 528,26 € en dépenses et un report 2014 de 44 813,80 €

Section investissement

Résultat de clôture - 17 150,97 € soit 111 408,55 € en recettes et 97 276,09 € en dépenses et un report 2014 de - 31 283,43 €

❖ **Budget annexe de l'eau**

Section fonctionnement

Résultat de clôture 30 419,98 € soit 51 052,98 € en recettes et 50 786,23 € en dépenses et un report 2014 de 30 153,23 €

Section investissement

Résultat de clôture 9 255,18 € soit 36 996,54 € en recettes et 15 082,47 € en dépenses et un report 2014 de - 12 658,89 €

❖ **Budget annexe de l'assainissement**

Section fonctionnement

Résultat de clôture 15 902,87 € soit 75 866,79 € en recettes et 82 871,36 € en dépenses et un report 2014 de - 7 074,57 €

Section investissement

Résultat de clôture 3 522,51€ soit 55 594,43 € en recettes et 50 344,22 € en dépenses et un report 2014 de -1 727,70 €

Note 1 : Les élus s'inquiètent de la dégradation de ce budget annexe avec un doublement des charges de fonctionnement en 2015. Une augmentation des tarifs en 2016 devient indispensable.

Note 2 : Suite à la rencontre annuelle avec la SATESE (service du Département), le maire fait part de son inquiétude à propos, notamment, d'arrivées importantes de graisse bien supérieure aux autres collectivités, de lingettes, mais également d'éléments qui ne peuvent arriver que par des actes volontaires de particuliers en ouvrant les boîtes individuelles d'assainissement : feuilles, serpillières, morceaux de PVC, cailloux, demi oranges

Les pompes de relevage et la station ne peuvent supporter de tels agissements (voir ci-dessous). Les élus demandent au Maire de faire procéder à des vérifications régulières des sorties individuelles.

APPROBATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Le maire expose aux membres du conseil municipal l'obligation de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, qui oblige la commune à mettre tous ses Établissements Recevant du Public (ERP) et ses Installations Ouvertes au Public (IOP) accessibles à tous les handicaps.

L'Ad'AP est un engagement de procéder aux actions ou travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP, dans le respect de la réglementation, dans un délai de 3 ans et avec une programmation des travaux et des financements.

La commune a élaboré un Agenda d'Accessibilité Programmée sur la période obligatoire de 3 ans. Après délibération, le Conseil Municipal autorise la présentation de la demande de validation de l'agenda d'accessibilité programmée auprès de la préfecture.

CONVENTION AVEC LA POSTE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE

Dans le cadre de la réorganisation de ses tournées, La Poste a sollicité la collectivité afin de mettre à disposition un local permettant à la factrice de faire sa pause déjeuner.

Après, avoir entendu le maire et divers points de vue, le conseil donne un avis favorable (7 pour, 1 contre, 1 abstention) à l'utilisation de la petite salle communale vers midi, sauf en cas de location de la salle et autorise le maire à signer la convention proposée par La Poste.

QUESTION DIVERSES

➤ **14 JUILLET : FEU D'ARTIFICE**

Pour des raisons économiques, les conseillers municipaux renoncent, à l'unanimité, comme en 2015 à investir dans le feu d'artifice du 14 juillet 2016.

➤ **CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'OCCUPATION DE LA SALLE PAR LA CCBG**

Vu les statuts de la CCBG notamment sa compétence Action Sociale et considérant le fonctionnement itinérant des structures (Relais Assistantes Maternelles, pôle jeunesse ANIM'ADO, ludothèque) dans la salle Communale de Givraines, une convention d'utilisation de celle-ci a été signée en 2012 pour la période 2012 / 2015. Le conseil autorise le maire à renouveler la convention de mise à disposition avec la CCBG pour la période 2016-2019.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

Bon fonctionnement du système d'assainissement : Rappel des obligations de chacun (voir Info Givraines n° 11-2 d'octobre 2013)

Être responsable du bon fonctionnement du réseau d'assainissement consiste à respecter quelques règles indispensables

- ♣ **Pour ne pas saturer inutilement la station d'épuration :**
Ne jamais y déverser les eaux pluviales

- ♣ **Pour éviter d'obstruer le réseau ou de bloquer les pompes des sous-stations de relevage :**
Ne jamais verser directement le contenu d'un récipient dans un regard du réseau, mais toujours passer par un évier muni d'un siphon. Cela évite aux serpillères, éponges, gobelets plastiques et autres objets non organiques de circuler dans le réseau.
Les lingettes sont une véritable catastrophe, elles génèrent régulièrement des pannes (et donc des coûts de fonctionnement importants).

- ♣ **Pour ne pas obstruer les sables de filtration et polluer le sous-sol de la lagune :**
Ne jamais déverser dans le réseau (liste non exhaustive) :
 - médicaments,
 - désherbants ou engrais,
 - fonds de pots de peinture ou de vernis,
 - insecticides domestiques ou produits pour protéger les bois contre les insectes, les produits contre les animaux nuisibles,
 - ET **huiles de friture ou de vidanges**, hydrocarbures, essences à détacher, essence de térébenthine

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 MARS 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

VOTE DES COMPTES DE GESTION 2015 (COMMUNE, BUDGETS ANNEXES ASSAINISSEMENT ET EAU)

Approuve les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2015 par le percepteur Pascal PAGE, respectivement pour les budgets de la commune, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, visés et certifiés par le maire, ordonnateur, n'appelant ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015 (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT)

❖ Budget principal commune

Section fonctionnement : Résultat de clôture 90 470,04€

soit 296 184,50 € en recettes et 250 528,26 € en dépenses et un report 2014 de 44 813,80 €

Section investissement : Résultat de clôture – 17 150,97 €

soit 111 408,55 € en recettes et 97 276,09 € en dépenses et un report 2014 de – 31 283,43 €

❖ Budget annexe de l'eau

Section fonctionnement : Résultat de clôture 30 419,98 €

soit 51 052,98 € en recettes et 50 786,23 € en dépenses et un report 2014 de 30 153,23 €

Section investissement : Résultat de clôture 9 255,18 €

soit 36 996,54 € en recettes et 15 082,47 € en dépenses et un report 2014 de – 12 658,89 €

❖ Budget annexe de l'assainissement

Section fonctionnement : Résultat de clôture 15 902,87 €

soit 75 866,79 € en recettes et 82 941,36 € en dépenses et un report 2014 de 22 977,44 €

Section investissement : Résultat de clôture 3 522,51 €

soit 55 594,43 € en recettes et 50 344,22 € en dépenses et un report 2014 de -1 727,70 €

VOTE DES BUDGETS UNIQUES 2016 ET DES REPRISES DES RÉSULTATS 2015 (COMMUNE ET BUDGETS ANNEXES EAU ET ASSAINISSEMENT)

Vote à l'unanimité le :

- ❖ Budget Unique de la commune s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 293 203.54 € et en investissement à la somme de 100 386.67 €.
- ❖ Budget Unique des eaux s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 79 766.98 € et en investissement à la somme de 43 203.44 €.
- ❖ Budget Unique de l'assainissement s'équilibrant en fonctionnement à la somme de 88 102.19 € et en investissement à la somme de 58 080.22 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016

Le conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016.

	Taux 2015 Commune	Taux 2016 Commune	Moyenne département	Moyenne nationale
Taxe d'habitation	8.88	8.88	23.17	24.19
Foncier bâti	15.23	15.23	26.12	20.52
Foncier non bâti	31.08	31.08	45.02	49.15

REMBOURSEMENT DES FRAIS DES BUDGETS ANNEXES

Après avoir entendu le maire, le conseil décide de maintenir les taux pour le remboursement des frais des budgets annexes. Pour le budget de l'eau, il est de 3 % du salaire (brut + charges patronales) de la secrétaire de mairie et du fontainier. Pour le budget de l'assainissement, il est de 4 % du salaire (brut + charges patronales) de la secrétaire de mairie et 12 % du salaire de l'agent communal.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT

Compte tenu des résultats du budget d'assainissement et pour assurer le fonctionnement du service dès cette année, le conseil décide, à l'unanimité, d'augmenter le prix du m3 d'assainissement et de laisser les autres tarifs au même prix à compter du prochain relevé soit le 4 avril 2016:

		Prix actuel	Prix à compter du 04/04/2016
Eaux TTC	Prix m3	1.15 €	1.15 €
	Compteur (diamètre 20)	40 €	40 €
	Compteur (diamètre 30)	50 €	50 €
Assainissement TTC	Prix m3	1.15 €	1.70 €
	Part fixe	99 €	99 €

DEMANDE DE SUBVENTIONS « FAIBLE POPULATION » DU DÉPARTEMENT

Décide de demander une aide financière au Département au titre des communes à faible population pour divers devis (GOUEFFON : élagage - VILAIN : triangle de sécurité, réparation tracteur - ROBICHON : Fleurs).

QUESTIONS DIVERSES

➤ CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le programme du 8 mai a été arrêté comme suit: rassemblement à 11 heures devant la mairie, dépôt de la gerbe de fleurs au monument aux morts suivi de la lecture d'un message avec sonnerie aux morts. Vin d'honneur à la salle communale.

➤ INFORMATION SYNDICAT SCOLAIRE GIVRAINES-YÈVRE LA VILLE

Le maire informe le conseil que le budget du Syndicat Scolaire a été voté à l'unanimité avec une diminution de la participation des collectivités de 5 000 €.

A compter du 1^{er} janvier 2016, le tarif des repas de cantine est passé de 3.20 € à 3.25 € et le principe du forfait pour le périscolaire a été maintenu pour un montant passé de 2.40 € à 2.45 €.

➤ SMS ALERTES

Stéphane PÉQUIN propose de mettre en place un système d'alerte SMS pour prévenir et alerter en cas de cambriolage constaté, les personnes inscrites volontairement. Le conseil demande au maire de se rapprocher de la gendarmerie sur la faisabilité d'un tel système.

➤ JOURNÉE CITOYENNE

Suite à la proposition de Marc Brendel lors de la séance du 22/12/2015 sur l'organisation d'une journée citoyenne, le conseil arrête la date du samedi 11 juin 2016 de 10 heures à 12 heures. A cette occasion, tous les volontaires y compris les enfants seront invités à participer à l'enlèvement de divers objets laissés sur les bords de routes et chemins.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ RELEVÉ DE COMPTEUR

L'agent communal effectuera les relevés dans les habitations en présence des propriétaires (ou locataires ou personnes autorisées par les propriétaires) à compter du 4 AVRIL 2016. Merci de bien vouloir dégager l'accès aux compteurs.

☺ FERMETURE MAIRIE

La mairie sera fermée du lundi 11 avril au vendredi 15 avril inclus. En cas d'urgence, prendre contact avec le maire, son adjoint.

☺ ROULEAUX LAINE DE VERRE

Suite à des travaux d'isolation des greniers, 5 rouleaux de laine de verre de 100 n'ont pas été utilisés. Toute personne intéressée par ces rouleaux doit se manifester auprès de la mairie.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 AVRIL 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. BRENDEL Marc, excusé.

RENÉGOCIATION DES TAUX DE DEUX PRÊTS EN COURS

Vu les taux de crédits relativement bas actuellement, le maire propose de renégocier auprès du crédit agricole 2 emprunts en cours (station d'épuration capital restant dû 25 561.91 € au taux de 4.60 % et une tranche d'assainissement capital restant dû 37 694.66 € au taux de 4.68 %). Le conseil accepte la proposition du crédit agricole (station d'épuration taux 1.08 % et une tranche d'assainissement taux de 1.53 %) et autorise le maire à signer les contrats.

TRANSFERT DU SOLDE DU CCAS AU BUDGET COMMUNAL

Suite à la dissolution du CCAS (Commission Communal d'Action Sociale) de Givraines, le solde doit être imputé au budget de la commune. Aussi, le conseil décide de prendre une délibération modificative au budget de la commune comme suite :

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Recettes	002	+ 973.43 €
Fonctionnement	Dépenses	60623	+ 973.43 €

DÉNOMINATION DE L'ENSEMBLE DES RUES ET VENELLES DE LA COMMUNE

Le conseil municipal après avoir pris connaissance de la proposition de dénomination des rues délibère et accepte cette proposition de dénomination des rues, voies, passages et impasses de la commune. Le plan est disponible à la mairie.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX DE VOIRIE

Le Conseil délibère pour demander la subvention maximale au Conseil Départemental pour la réduction des travaux d'entretien et de réfection de voiries (rue et chemin de l'Ormaille, rue des Ouches et route de Gaubertin).

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L'AMICALE DE GIVRAINES

Décide l'allouer une subvention exceptionnelle à l'association « Amicale de Givraines » de 245 € permettant le remboursement de dépenses engagées par l'Amicale pour le compte de la Commune.

ORGANISATION DU 14 JUILLET

Après plusieurs échanges sur le bilan de l'année précédente et sur les différentes propositions possibles. Le maire propose aux conseillers une réunion le jeudi 12 mai pour la préparation et son organisation.

QUESTIONS DIVERSES

➤ PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU TRANSPORT SCOLAIRE

Le maire informe le conseil que le conseil départemental demande aux communes de se positionner sur une participation éventuelle au transport scolaire. Le conseil décide à l'unanimité de reconduire sa participation pour le transport scolaire des élèves habitants sur la commune et scolarisé dans le SIIIS de Givraines-Yèvre la ville (école maternelle et école élémentaire). La participation de la commune est reconduite à 75 %, les 25 % reste à la charge des familles.

➤ CRÉATION D'UNE COMMISSION SOCIALE

Suite à la dissolution du CCAS, le conseil municipal décide de créer une commission sociale composée des mêmes membres, à savoir : Représentants du conseil municipal : BEAUDICHON Gilbert, BRENDEL Marc, ALVAREZ Amélie, PÉQUIN Stéphane ; représentants hors conseil municipal : BOUTTET Didier, CAVEREAU Édith, BARON Nelly, LANCTEAU André.

➤ COMMISSION DES IMPÔTS

Le maire informe le conseil que la commission des impôts s'est réunie le 21 avril 2016. Vu la demande l'année précédente de la commission auprès du centre des impôts de faire parvenir des fiches H1 pour régulariser l'imposition suite à des travaux ou aménagements non déclarés, le maire informe le conseil qu'environ 50% des personnes ayant reçu le formulaire ont régularisé leur situation. La commission a décidé de solliciter de nouveau les impôts pour que les personnes n'ayant pas régularisé le fassent dans les meilleurs délais.

➤ **BALADE ÉCOLOGIQUE**

Le conseil propose le Samedi 11 juin 2016 de 10H00 à 12H00 à tous les habitants de la commune une balade écologique en vue d'évaluer la propreté de la commune, de ramasser les petits déchets (papiers, sacs plastiques, bouteilles...) et de repérer et signaler les objets volumineux à retirer ultérieurement. Cette balade se terminera au point de retour à l'Espace Bourgogne par le pot de l'amitié.

➤ **ZÉRO PESTICIDE**

Le maire informe le conseil que M. FOUILLAND Lionel de la FREDON a rendu son rapport suite au diagnostic établi sur le terrain le 9 mars pour l'accompagnement de la commune dans une démarche de suppression des produits phytosanitaires.

Ce rapport apporte de nombreuses préconisations afin de diminuer les désherbants et soulager le travail de employé communal (mise en herbe des trottoirs en calcaires, plantations de vivaces dans les venelles, végétalisés les pieds arbres avec des plantes tapissantes...).

Une information auprès de la population sera faite pour l'informer des différents changements opérés sur la façon de gérer les espaces verts de la commune. Le maire rappelle que les communes doivent à compter du 1^{er} janvier 2018, ne plus utiliser les produits phytosanitaires et pour les particuliers l'échéance est fixée au 1^{er} janvier 2020.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ **CÉRÉMONIE DU 8 MAI**

Rassemblement à 11 heures devant la mairie, dépôt de la gerbe de fleurs au monument aux morts suivi de la lecture d'un message avec sonnerie aux morts. Vin d'honneur à la salle communale.

☺ **FERMETURE MAIRIE**

La mairie sera fermée vendredi 6 mai. En cas d'urgence, prendre contact avec le maire ou son adjoint.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 1 JUIN 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté M. Stéphane PÉQUIN, excusé.

AVIS SUR LE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE DU 16 MARS 2016

Vu le schéma départemental de coopération intercommunale arrêté par le Préfet du Loiret le 30 mars 2016 et vu l'arrêté portant projet de périmètre de fusion des Communautés de Communes « Le Cœur du Pithiviers », de «Beauce et du Gâtinais » et du « Plateau Beauceron », le maire appelle le conseil à se prononcer sur l'arrêté portant le projet de périmètre. Après avoir débattu et après un vote à bulletin secret, la commune de Givraines donne un avis favorable (6 favorables, 3 défavorables, 1 abstention) à la fusion de la communauté de communes de Beauce et du Gâtinais dont elle est membre, telle que figurant dans l'arrêté préfectoral de projet de périmètre.

DÉTERMINATION DU PRIX D'ACQUISITION DE BOIS SITUÉS SUR LA COMMUNE EN FONCTION DES SURFACES

Le maire rapporte l'inventaire des parcelles boisées de la commune : 408 parcelles pour 175 propriétaires différents et d'une surface totale de 58ha 95a. 70% de ces parcelles ont moins de 1 500 m². Il fait le constat auprès des élus qu'il est parfois sollicité par des propriétaires ayant la volonté de céder une ou des parcelles de bois à la collectivité (bien isolé sur la commune, prévision de succession ..), que certains propriétaires ignorent posséder un ou des bois sur la commune et qu'enfin, l'intervention éventuelle de la collectivité en cas de nécessité (protection de la biodiversité comme Natura 2000, dégagement d'arbres..) n'est pas possible sur des biens privés. Les coûts importants (environ 750 €) des actes notariés au regard de biens sans valeur économique freinent les ventes à des particuliers et/ou riverains.

La commune établit des actes administratifs valant actes de transfert de biens au coût de 12 €.

Pour se donner les moyens de répondre à ces problématiques, le conseil décide de fixer des bases financières d'acquisition par la commune comme suit : euro symbolique pour les parcelles inférieures à 100 m², 5€ les 100m² pour les surfaces comprises entre 100 et 2 000 m². Au-delà de cette surface parcellaire, la décision sera soumise au conseil municipal qui s'est fixé comme plafond 10€ pour 100m² (1 000 € / ha (prix moyen des dernières ventes connues, hors frais de notaire).

MISE À JOUR DE LA CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Après avoir apporté des modifications à la convention de la salle communale établie en 2010, le conseil décide d'approuver la nouvelle convention. Il porte la caution principale à 500 €.

MISSION INGÉNOV 45 POUR CONSULTATION DU CHOIX D'UN MAÎTRE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX À PRÉVOIR POUR LA MODIFICATION DE LA STATION D'ÉPURATION

Le maire rappelle que la station d'épuration devra, à brève échéance, être modifiée pour répondre à l'augmentation de la population ainsi qu'aux difficultés de fonctionnement rencontrées régulièrement.

Le Maire propose de choisir un maître d'œuvre pour étudier les différentes alternatives techniques, calculer les impacts financiers et, éventuellement, assurer la consultation d'entreprises et le suivi des travaux.

N'ayant pas les moyens en interne d'établir un dossier de consultation, le Maire propose aux élus de faire appel aux compétences d'Ingénov 45 (Société Publique Locale créée par le conseil départemental) pour accompagner la commune dans une mission d'appui au maître d'ouvrage.

Le conseil accepte cette proposition ainsi que le devis d'Ingénov 45 pour un montant de 840 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES

➤ MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE VOIERIE

Vu la proposition du cabinet TPF de M. Patrick Forest pour le marché de Prestation intellectuelle pour l'opération de remise en état de la voirie communale (rue et chemin de l'Ormaille, rue des Ouches et route de Gaubertin), le Conseil accepte à l'unanimité et après avoir délibéré la proposition du Cabinet TPF de M. Patrick Forest pour un montant de 3 540 € TTC.

➤ BALADE ÉCOLOGIQUE LE 11 JUIN 2016 (VOIR INVITATION JOINTE À CE COMPTE RENDU)

Le maire propose aux conseillers une réunion de préparation de la balade le mardi 7 juin à 8h 30.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ ACCUEIL DE LOISIRS ESTOUY EN JUILLET 2016

En raison d'une forte baisse des effectifs (-50% en moyenne entre 2015 et 2016) sur les deux accueils de loisirs, les élus de la CCBG ont été amenés à prendre une décision exceptionnelle : le regroupement des deux accueils en un seul, sur le site d'Estouy et par conséquent la fermeture de celui de Yèvre la Ville.

Cette décision a été motivée par trois critères : d'abord le confort et l'accessibilité, puis l'intérêt pédagogique pour les enfants et l'équipe d'animation, et enfin la recherche d'un équilibre et de l'optimisation budgétaire des structures.

Afin de ne pas pénaliser les enfants inscrits sur l'accueil de Yèvre-la-Ville, la CCBG maintient l'organisation de la **garderie** avant et après le centre, aux horaires habituels 7h30-9h00 et 17h00-18h30. Elle se tiendra dans l'actuelle garderie périscolaire de l'école.

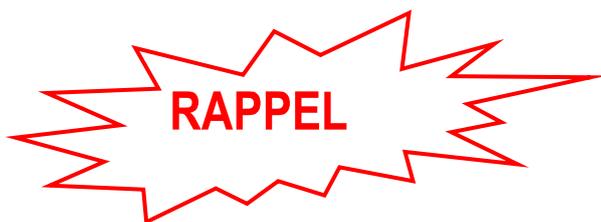
Un **service de transport**, à la charge de la CCBG, sera assuré pour les enfants vers l'accueil de loisirs d'Estouy matin et soir.

Pour plus d'information contacter le : 02 38 32 76 16.

☺ BALADE ÉCOLOGIQUE DU SAMEDI 11 JUIN 2016

Nous donnons rendez-vous au maximum de Givrainois, petits et grands le samedi 11 juin 2016 à l'Espace Bourgogne puis direction la Vallée d'Or.

STATION D'ÉPURATION : RESTONS TOUJOURS VIGILANT !



♣ **Pour ne pas saturer inutilement la station d'épuration :**

Ne jamais y déverser les eaux pluviales

♣ **Pour éviter d'obstruer le réseau ou de bloquer les pompes des sous-stations de relevage :**

Ne jamais verser directement le contenu d'un récipient dans un regard du réseau, mais toujours passer par un évier muni d'un siphon. Cela évite aux serpillères, éponges, gobelets plastiques et autres objets non organiques de circuler dans le réseau.

Les lingettes sont une véritable catastrophe, elles génèrent régulièrement des pannes (et donc des coûts de fonctionnement importants).

♣ **Pour ne pas obstruer les sables de filtration et polluer le sous-sol de la lagune :**

Ne jamais déverser dans le réseau (liste non exhaustive) :

- médicaments,
- désherbants ou engrais,
- fonds de pots de peinture ou de vernis,
- insecticides domestiques ou produits pour protéger les bois contre les insectes, les produits contre les animaux nuisibles,
- ET huiles de friture ou de vidanges, hydrocarbures, essences à détacher, essence de térébenthine

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 JUILLET 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Après avoir entendu le Maire exposer le compte rendu et les conclusions de la commission d'appel d'offre réunie les 4 et 11 juillet 2016, le conseil décide de retenir l'entreprise VAUVELLE domiciliée à Varenne-Changy pour réaliser les travaux de réfection de la voirie communale pour un montant 40 285 € HT soit 48 342 € TTC. Il retient la variante bicouche bitume polymère pour la route de Gaubertin. Le maire est autorisé à faire les démarches nécessaires et à signer les marchés et toutes pièces annexes nécessaires avec cette entreprise.

ADHÉSION À LA FUTURE STRUCTURE INTERCOMMUNALE COMPÉTENTE EN MATIÈRE DE FOURRIÈRE ANIMALE

Actuellement, les communes n'ayant pas de fourrière animale communale participent au fonctionnement de l'AGRA de Chilleurs-aux-Bois (Association de gestion de refuge animal). Face aux difficultés notamment juridiques de cette structure, l'Association des Maires du Loiret propose aux collectivités de confier cette compétence à une structure intercommunale agissant à l'échelon départemental. L'objectif est de rester sur une participation financière des collectivités au même niveau qu'actuellement soit 31 centimes par habitant. A l'unanimité, le conseil délibère pour exprimer sa volonté d'intégrer cette future nouvelle structure.

RAPPORT ANNUEL 2015 DU SITOMAP

Le conseil prend connaissance des rapports annuels 2015 du SITOMAP (Syndicat Intercommunal de collecte des ordures ménagères du Pithiverais) ainsi que celui de BGV (Beauce Gâtinais Valorisation). Ces 2 rapports sont consultables en mairie.

VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le maire rappelle que les communes ont obligation d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale de leurs agents. La commune doit procéder à une évaluation des risques professionnels auxquels les agents sont susceptibles d'être exposés et définir les actions de prévention visant à leur garantir un niveau optimal de protection de la sécurité et de la santé. Le résultat de cette évaluation doit être transcrit dans un document unique.

Après avoir pris connaissance du document unique de la commune établi par la conseillère de prévention, Service Hygiène Sécurité de la CCBG, le conseil municipal décide de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels et le plan d'actions qui en découle.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SEGILOG

Considérant que les logiciels correspondent bien aux besoins de la mairie et considérant que les prestations de services et de formations ont toujours été de qualité, le conseil décide de renouveler l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et de prestation de services de maintenance et de formation de SEGILOG pour une durée de trois ans à compter du 01/07/2016 pour un montant de 1 647 € HT/an pour « la cession du droit d'utilisation du logiciel » et pour un montant de 183 € HT/an pour « la maintenance et formation ».

QUESTIONS DIVERSES

➤ DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE BUDGET ASSAINISSEMENT (COMPTE 6811/COMPTE 28158)

Vu le manque de crédit budgétaire au compte 6811 et au compte 28158 pour passer des écritures d'amortissement et après avoir entendu les explications du maire, le conseil décide, à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes :

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Dépenses	615	- 741 €
Fonctionnement	Dépenses	6811 OS	+ 741 €
Investissement	Dépenses	6618	+ 741 €
Investissement	Recettes	28158 OS	+ 741 €



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ FERMETURE MAIRIE

Nous vous informons que la mairie sera fermée du 25 juillet au 12 août et du 22 août au 26 août 2016. En cas d'urgence prendre contact avec le maire au 06.14.22.50.91.

☺ ROUTE DE FRANCE FÉMININE 2016

La 10^{ème} édition de la Route de France Féminine Internationale se déroulera du 7 au 14 Août 2016. Le peloton sera composé de 90 concurrentes réparties en 15 formations. Cette épreuve passera à Givraines (bourg) le mardi 9 août vers 14H20 venant de la Neuville-sur-Essonne pour se diriger vers Boynes.

Un arrêté sera pris pour interdire le stationnement des véhicules rue de la mairie, rue de Boynes de 12H30 à 15H00.

☺ REMPLACEMENT DE L'EMPLOYÉ COMMUNAL

Jean-Philippe est arrêté pour raisons médicales et congés du 20/07/2016 au 26/08/2016. La commune recherche une personne sérieuse ayant son permis de conduire pour environ 2 journées par semaine pour assurer l'entretien de la station d'épuration (le jeudi matin), l'arrosage des plantations si nécessaire, la tonte, le désherbage... Toute personne intéressée prend contact avec la mairie : 02 38 34 21 45 ou 06 14 22 50 91.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 AOUT 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, exceptés DELAFOY Jacky et PEQUIN Stéphane excusés.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AU TITRE DES « AIDES AUX COMMUNES A FAIBLE POPULATION »

Après avoir entendu le Maire exposer le compte rendu et les conclusions de la commission d'appel d'offre réunie les 4 et 11 juillet 2016, le conseil décide de retenir l'entreprise VAUVELLE domiciliée à Varenne-Changy pour réaliser les travaux de réfection de la voirie communale pour un montant de 40 285 € HT soit 48 342 € TTC. Il retient la variante bicouche bitume polymère pour la route de Gaubertin. Le conseil décide de demander une subvention complémentaire au Conseil Départemental au titre des communes à faible population.

RAPPORT ANNUEL 2015 DU SPANC DE LA CCBG

Conformément à l'arrêté du 2 Mai 2007 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013 relatif aux rapports annuels sur le prix et qualité des Services Publics d'eau potable et d'assainissement, le conseil prend connaissance du rapport annuel 2015 du SPANC de la CCBG approuvé par la Communauté de Communes.

CRÉATION D'UN POSTE DANS LE CADRE DES EMPLOIS Avenir

Le conseil autorise le maire à recruter un agent polyvalent dans le cadre des emplois d'avenir, à signer le contrat correspondant, à solliciter et à percevoir l'aide de l'Etat (75 % du salaire et charges sociales). CDD de 1 an renouvelable 2 ans.

QUESTIONS DIVERSES

➤ DÉCISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT

Vu le refinancement du prêt 70026333386 et le refinancement du prêt 70026333340 et vu le manque de crédit budgétaire au compte 66111 pour financer les intérêts courus des anciens prêts et les frais de dossier des nouveaux prêts et après avoir entendu les explications du maire, le conseil décide, à l'unanimité, les modifications budgétaires suivantes :

<i>Section</i>	<i>Sens</i>	<i>Compte</i>	<i>Montant</i>
Fonctionnement	Dépenses	615	- 454 €
Fonctionnement	Dépenses	66111	+ 454€

➤ NETTOYAGE SORTIE GOUTTIÈRE SOUS DOMAINE PUBLIC A LA CHARGE DES RIVERAINS

Les canalisations de sortie de gouttières d'eaux pluviales des habitations, situées sous le domaine public avec sortie dans un caniveau sont parfois bouchées par de la terre.

Le débouchage est de la responsabilité et à la charge du riverain.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☺ REMERCIEMENTS

Unanimentement le conseil municipal remercie les membres de l'Amicale de Givraines pour la réussite de sa manifestation organisée dimanche 30 août qui place ce vide-grenier brocante comme un des plus importants de la région et honore la notoriété de notre village. Cette réussite est également portée par tous les autres bénévoles de la commune pour la préparation, leur participation ce dimanche (pour certains dès 5 heures du matin) et pour le rangement et nettoyage du lundi. C'est cette adhésion qui contribue au succès. Bravo à tous.

☺ INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Les inscriptions sur les listes électorales se font du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016. Se munir d'une pièce d'identité.

☺ COMMISSION D'ACTION SOCIALE

La commission d'action sociale se réunira le vendredi 09 septembre pour déterminer les actions à venir : après-midi jeux, repas de fin d'année.

☺ STATION D'ÉPURATION ENCORE ET TOUJOURS DES GRAISSES !!!

Des quantités de graisse trop importantes arrivent toujours à la station.

Semaine 36 une intervention du prestataire en charge de vider les fosses a dû être faite.

Le sable des cases de filtration commence à être saturé. Un changement de sable est estimé à plus de 30 000 € soit le total de vos facturations sur 1 année !!

AUCUNE GRAISSE, AUCUNE HUILE DANS LES CANALISATIONS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 OCTOBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté PÉQUIN Stéphane excusé.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCBG

Le 1^{er} janvier 2017, la fusion des Communautés de Communes "de Beauce et du Gâtinais", "Le Cœur du Pithiverais" et "Plateau Beauceron" sera effective et donnera naissance à une nouvelle communauté communes qui s'appellera "Communauté de Communes du Pithiverais". La loi prévoit le regroupement des deux compétences Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif (SPANC) au sein de la compétence optionnelle « Assainissement » dès 2017 pour les EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale) nouvellement créés et issus de fusion. L'exercice de cette compétence deviendra obligatoire en 2020. La nouvelle "Communauté de communes du Pithiverais" exercera les compétences issues des différents statuts des anciennes communautés de communes et sera tenue d'harmoniser dans un délai d'un an les compétences optionnelles dont le SPANC. Afin de laisser, un an de plus, au nouvel EPCI pour travailler sur l'exercice de la compétence de l'assainissement, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver la modification des statuts de la CCBG relative à l'exercice de la compétence du SPANC en tant que compétence facultative et non plus optionnelle à compter du 1^{er} janvier 2017. Le conseil autorise le Maire ou l'adjoint en cas d'absence, à effectuer l'ensemble des démarches et formalités administratives afférentes à ces modifications.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2016

Le conseil municipal arrête le programme du 11 novembre 2016 avec la formation du défilé devant la mairie à 11 heures et un témoignage de Clotaire Monceau, poilu né et enterré à Givraines. Un dépliant présentant l'ensemble du programme sera distribué aux habitants.

QUESTIONS DIVERSES

➤ TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIES

Le Maire informe les élus de l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental de 9 333 € au titre des redevances des Mines sur le Pétrole. Le conseil regrette que l'information soit arrivée très tardivement et que le montant accordé ne soit que de 50% de celui espéré.

➤ PLANTATION D'AMANDIERS

La Confrérie du Pithiviers propose que les communes participent à l'action "Le renouveau de l'Amandier" sur le territoire de celles-ci. Le conseil donne un avis favorable et s'engage à planter un ou plusieurs amandiers en novembre au cours d'une cérémonie officielle à laquelle participeraient les habitants et la Confrérie en costume d'apparat. Le(s) lieu(x) de plantation reste(nt) à définir.

➤ BULLETIN MUNICIPAL "INFOS GIVRAINES"

Le conseil municipal définira lors de sa prochaine séance (29 novembre) le cadre (forme et thèmes) du bulletin à distribuer en janvier 2017.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

☉ INSCRIPTION LISTES ÉLECTORALES

Dernier délai pour s'inscrire sur les listes électorales et ainsi pouvoir participer aux élections de 2017 : **31 décembre 2016**. Ne pas attendre le dernier jour ! Se munir d'une pièce d'identité.

☉ CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2016

Après l'exposition générale "Givraines de 1914 à 1918" le 11 novembre 2010, après le témoignage de Louis Fernand Albert Benoist (poilu) le 11 novembre 2014, **cette année témoignage de Clotaire Monceau** poilu né et enterré à Givraines et mort pour la France le 31 juillet 1917. Une projection du diaporama, travail de recherche très documenté, réalisé par Claudine Clair petite fille de Clotaire Monceau sera faite à l'issue de la cérémonie.

- rendez-vous devant la mairie à 11h
- programme : voir le livret joint à ce compte rendu

☉ REPAS DE FIN D'ANNÉE DU CAS

Le repas de fin d'année organisé par la Commission d'Action Sociale (CAS) se déroulera le **dimanche 11 décembre 2016 à 12h 30**.

Les bulletins d'inscription sont joints à ce compte rendu;

Rappel : ce repas est ouvert à tous les habitants de Givraines moyennant la somme de 25€. Il est gratuit pour les personnes de 70 ans et plus. Un colis sera distribué à nos aînés de 80 ans et plus ne pouvant pas participer à ce repas.

☉ ACTIVITÉS DE L'AMICALE DE GIVRAINES (RAPPEL)

L'Amicale vous propose pour cette fin d'année :

- **Soirée moules-frites** : samedi **19 novembre** 2016 à 20 heures.
Inscriptions avant le 9 novembre. Renseignements : 02.38.34.22.02
- **Décoration de Noël dans les rues de Givraines**. Tous les bénévoles sont les bienvenus.
 - *Préparation*: Samedi prochain **5 novembre**. R.V. à 14h au bâtiment communal.
 - *Installations des décorations* : samedi **10 décembre** à partir de 14 heures.

☉ THÉ DANSANT DU PITHIVERAIS

Le club des aînés du Pithiverais organisent leur traditionnel « Thé dansant du Pithiverais » le **dimanche 13 novembre à partir de 14h 30** à la salle des Fêtes des Pithiviers. Entrée : 15 €. Les bénéfices enregistrés seront reversés à l'Association « Présence et Vie » afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des résidents des Maisons de Retraite de Pithiviers. Inscriptions : 02.38.33.00.30

☉ SEMAINE DE LA PARENTALITÉ (CCBG)

Une conférence-débat sur le thème : "**Motricité : accompagner son enfant de la naissance à la marche**" est organisée par le RAM (Relais Assistantes Maternelles) de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais le samedi **19 novembre à 10h** salle communale d'**Escrennes**. Animation Emmanuelle VENON. Programme disponible sur le site "caf.fr." Contact : 06.71.65.14.21.

☉ STATION D'ÉPURATION : GESTION DES HUILES ET GRAISSES

Des quantités de graisse trop importantes arrivent toujours à la station.

Les huiles et graisses (cuisine, vidanges ...) doivent être apportées en déchetterie.

La **commune expérimente** dès maintenant, notamment pour les habitants ayant des difficultés à se déplacer à une déchetterie, un point collecte communal : apport de vos bidons ou autres contenants au bâtiment communal aux horaires de présence de Jean-Philippe (employé communal).

ATTENTION : AUCUNE GRAISSE, AUCUNE HUILE DANS LES CANALISATIONS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patrick GUERINET, Maire, en présence de tous les conseillers en exercice, excepté PÉQUIN Stéphane excusé.

Demande de Création d'un Syndicat Mixte Départemental pour la gestion de La fourrière animale

Suite aux difficultés de l'association de gestion du refuge des animaux (AGRA) de Chilleurs-aux-Bois, le maire expose au conseil les raisons de l'utilité de créer un syndicat de niveau départemental à qui serait confié la compétence pour créer et prendre en charge la fourrière animale pour le compte des communes et communautés adhérentes. Après avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de demander aux représentants de l'Etat dans les départements du Loiret et du Loir et Cher de créer un syndicat mixte compétent pour la gestion de la fourrière animale.

Exonération de la taxe d'aménagement pour certains biens

La taxe d'aménagement s'applique aux opérations d'aménagement, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumis à un régime d'autorisation. La loi permet certaines exonérations facultatives que chaque collectivité peut décider de mettre en place. Après avoir entendu les explications du maire, le conseil décide (7 voix pour et 3 voix contre) d'exonérer les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable (< 20 M²).

Rapport Public Qualité de Service (RPQS) Eau et Assainissement 2015

Les élus prennent connaissance du rapport annuel 2015 du service public de l'eau potable et de l'assainissement. Le conseil les approuve à l'unanimité.

Décisions modificatives budgétaires

Le maire informe le conseil qu'il est nécessaire pour la fin d'année de faire les modifications budgétaires suivantes :

Section	Sens	Compte	Montant
Fonctionnement	Recettes	615221	- 10 000 €
Fonctionnement	Dépenses	64168	+ 10 000 €

Section	Sens	Compte	Montant
Investissement	Dépenses	2158	- 7 000 €
Investissement	Dépenses	2315	+ 7 000 €

Modification simplifiée du PLU

Le Maire explique que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (AOP) telles qu'écrites dans le PLU approuvé en décembre 2015 entraînent des interprétations qui pourraient remettre en cause les projets d'aménagement par un surcoût financier. Pour remédier à cette difficulté, il est nécessaire de lancer une modification simplifiée du PLU.

Après avoir entendu en détail la procédure de cette modification, le conseil décide, à l'unanimité, de délibérer pour la modification simplifiée du PLU de Givraines.

Projet de consultation de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration de la station d'épuration

Le maire rappelle que la station d'épuration des eaux usées construite pour 450 équivalents habitants arrive à saturation (la commune compte aujourd'hui près de 450 habitants). Pour permettre de choisir le système adapté au contexte communal, les élus feront appel à un maître d'œuvre. INGENOV 45 (structure du Conseil Départemental créée pour venir en appui aux maîtres d'ouvrage), propose un dossier de consultation pour choisir ce maître d'œuvre. Le conseil approuve le cahier de consultations proposées. Le conseil charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce dossier.

« Info Givraines »

Les élus échangent sur le prochain « info Givraines » et arrêtent les différentes rubriques à retenir.

Questions diverses

- **Plantation d'amandiers**

Décide l'achat de 6 amandiers qui seront plantés à l'espace Bourgogne (4) et à la mare d'Intvilliers (2). La plantation à l'espace Bourgogne se fera avec la participation des enfants de l'école de Givraines le mardi 13 décembre à 10h30. Tous les Givrainois qui souhaitent assister à cette manifestation sont les bienvenus.



INFORMATIONS COMMUNALES et INTERCOMMUNALES

- ☺ **Inscription listes électorales**

Le **31 décembre 2016** est le **dernier délai** pour s'inscrire sur les listes électorales et ainsi pouvoir participer aux élections de 2017. Ne pas attendre le dernier jour ! Se munir d'une pièce d'identité.

- ☺ **RAPPEL : Repas de fin d'année du CAS**

Le repas de fin d'année organisé par la Commission d'Action Sociale (CAS) se déroulera le dimanche 11 décembre 2016 à 12h 30.

Rappel : ce repas est ouvert à tous les habitants de Givraines moyennant la somme de 25€. Il est gratuit pour les personnes de 70 ans et plus. Un colis sera distribué à nos aînés de 80 ans et plus ne pouvant pas participer à ce repas.

Dernier délai d'inscription : samedi 3 décembre 12H00

- ☺ **Fermeture mairie**

La mairie sera fermée pendant les vacances de Noël du Jeudi 22 Décembre 2016 au lundi 02 janvier 2017

À tout moment, consultez le site de Givraines mis à jour régulièrement

www.givraines.fr